

DEPARTEMENT DE L' AISNE - ARRONDISSEMENT DE LAON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE  
COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Mardi 31 Mai 2011 - 18h30 -

Salle de Réunion - Rue Croix Grand-Père à Saint Erme

**Etaient présents** : MMES VAN DEN AVENNE, WARZEE (suppléante de M. COTTE), PARANT (suppléante de M. TIMMERMAN), CHEVALIER, REMY.

MM PREVOT, SERIN, DEBEAUFORT (suppléant de MME HALLIER), GERARD, LECOQ, DUCAT, COURTEFOIS, CABON, MARIVAL, PHILIPPOT, LAPORTE, LIEGEY, TATTE, MESSIEUX, CORNILLE (suppléant de MME PINON), GAIGNE, DESGRIPPES, MARCHET, MARTIN, SYLVESTRE, GENTILHOMME, ROBERT, COEZ, FRANCOIS, NORMAND, BERRIOT, HOREMANS, ANDRE, SAILLARD.

**Etaient excusés** : MME HALLIER, ANCIAUX, PINON,  
MM FENAUX, COTTE, TIMMERMAN,

**Etaient absents** : MME DUTERQUE, KLEIN, LAPOINTE  
MM PROUVOST, DENIS, MENET, DROY, BRILLOUET, KULEMANN, FERON, TAUFOR, BARTELS, RENARD, BONNET, BEGARD, CENS, LARIVE, LORAIN, LEBEE

## **ORDRE DU JOUR :**

### **DELIBERATIONS**

#### **Services à la population :**

- ↪ Multi accueil de Guignicourt : autorisation de signer la convention de mise à disposition des locaux
- ↪ Multi accueil de Marchais : autorisation de signer la convention avec l'Association ADMR
- ↪ Multi accueil de Guignicourt : autorisation de signer la convention avec l'Association Familles Rurales
- ↪ Avenant n° 1 à la convention d'objectifs de financement RAM
- ↪ Fixation du tarif ALSH camp adolescents
- ↪ Demandes de subvention CAF : RAM - ALSH - Ados
- ↪ Animations culturelles : mise à disposition du parc du Château de Nizy le Comte
- ↪ Animations culturelles : mise à disposition de matériels entre Communautés de communes
- ↪ Relais Services Publics : subvention FNADT
- ↪ Mise en œuvre de la politique lecture publique sur le Pays du grand laonnois 2010 - Projet Pays du Grand Laonnois - Résidence d'écrivain 2011
- ↪ Mise en œuvre de la politique lecture publique sur le Pays du grand laonnois 2011 - Projet Pays du Grand Laonnois - Fête du livre 2011

#### **Service Economie:**

- ↪ Versement d'une subvention à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)
- ↪ Bâtiments artisanaux : résiliation de baux

#### **Administration générale / Finances :**

- ↪ Décision modificative : restructuration des locaux de la Maison de la Champagne picarde
- ↪ Création de postes contrats aidés CUI
- ↪ Création d'un poste d'attaché

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A MADAME LA PRESIDENTE ET AU BUREAU

INFORMATIONS

⇒ **Projet de territoire**

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHEVALIER remercie les délégués présents.

Elle dresse ensuite la liste des réunions auxquelles elle a participé depuis le dernier conseil communautaire :

- 3 mai : comité de suivi de l'obligation de revitalisation Saint-Louis Sucre à Condé sur Suipe. Cette revitalisation a permis de retrouver 108 emplois sur le bassin.
- 4 mai : Comité de pilotage relatif aux conduites addictives. Un bilan qualitatif et quantitatif a été dressé.  
Les 20 et 21 juin 2011, une remise de prix sera organisée dans les 20 écoles qui ont bénéficié des séances d'information.

Le Préfet a signé le 23 mai 2011 l'arrêté relatif à la prise de compétence « création d'un centre intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, et mise en place d'actions d'information et de prévention ».

Par ailleurs, l'Etat va financer l'ouverture d'un centre d'écoute et de consultation à destination des jeunes sur la Commune de Sissonne, ouverture prévue en juin.

- 6 et 24 mai : Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Madame CHEVALIER fait part de la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2011:

- Le Département compte 26 Communautés de Communes et 2 Communautés d'Agglomération (St Quentin et Soissons).
- 1 seule Communauté de Communes n'atteint pas le seuil des 5 000 habitants (Communauté de Communes du Val d'Origny avec 3 412 habitants et 4 communes).

Cette Communauté de Communes va devoir se rattacher dans sa globalité à une autre Communauté de Communes ou les Communes la composant devront adhérer à une Communauté de Communes de leur choix (dans le respect du principe de continuité territoriale).

Elle précise que deux communes pourraient choisir de se rattacher à la Communauté de Communes de Guise et les deux autres à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise.

- La plus importante Communauté de Communes compte 68 communes : la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre.
- 19 communes n'adhèrent pas à un Etablissement Public de Coopération intercommunale et 3 sont enclavées.
- 3 Communautés de Communes sont concernées par la discontinuité de leur territoire.

Madame CHEVALIER informe les conseillers Communautaires, des propositions faites par Monsieur le Préfet.

Pour la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, il n'y a aucun changement. Pour le Chemin des Dames, le Préfet propose de réintégrer la Commune de Chevregny afin de mettre fin au problème de discontinuité du territoire.

Il y a actuellement 271 syndicats sur l'ensemble du département et les directives gouvernementales proposent de réduire ce nombre d'un tiers.

Monsieur le Préfet propose donc de dissoudre 48 syndicats qui sont sans objet et devenus obsolètes.

Elle précise que des réserves ont été faites par les élus pour les syndicats des eaux, les syndicats scolaires et les syndicats de rivières, et qu'une réflexion sera à mener.

Madame CHEVALIER précise qu'en ce qui concerne la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, il est prévu la dissolution du Syndicat Intercommunale pour le chemin de Liaison Intervillage.

La Communauté de Communes deviendrait donc compétente en la matière.

- 9 mai : Conseil d'Administration d'Aisne Initiative.
- 10 mai : Réunion avec Pôle emploi et l'ADMR en vue de préparer le forum emploi sur les services à la personne qui aura lieu à St Erme le 3 novembre 2011.
- 20 mai : Conseil d'Administration de la MEF.  
Madame CHEVALIER précise que 1 200 contrats CUI-CAE ont été débloqués par le Préfet de Région et que ces contrats devront être signés avant le 30 juin 2011.
- 23 mai : Remise du Livre crée par les enfants des écoles ayant participé à l'action Pays « résidence d'écrivains » à Sissonne.  
Madame CHEVALIER précise que l'école de La Selve a représenté la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.
- 26 mai : Assemblée Générale de l'ADMR de St Erme.  
Madame CHEVALIER rappelle les difficultés financières du service SIAD (service infirmier à domicile)
- 28 mai : Assemblée Générale du multi-accueil Trotti'Nous de Guignicourt.  
Madame CHEVALIER précise que 104 familles sont concernées par ce multi-accueil, qui a un taux de fréquentation de 70 %.

Madame CHEVALIER rappelle l'ordre du jour.

## DELIBERATIONS

### 1. SERVICE COMMUNAUTAIRE

#### 1.1 Multi-accueil de Guignicourt - Autorisation de signer la convention de mise à disposition des locaux

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Monsieur SAILLARD demande quel était le montant du loyer précédemment payé.

Madame VAN DEN AVENNE précise qu'aucun loyer n'était demandé à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Madame CHEVALIER ajoute que la délibération du 15 décembre 2010 qui prévoyait la gratuité est annulée.

Madame POURREAU demande si le coût de cette location est prévu au budget.

Madame VAN DEN AVENNE confirme.

Madame WARZEE demande si la valeur des loyers pour les deux multi-accueils est équivalente.

Monsieur MARTIN explique que le calcul du loyer a été fait par le service des Domaines en fonction du nombre de m<sup>2</sup> occupés et de la localisation du bien.

Monsieur NORMAND s'interroge sur l'éventuel intérêt de l'acquisition de locaux par la Communauté de Communes.

Monsieur MARIVAL s'inquiète du précédent ainsi créé qui va permettre aux Communes accueillant les Centres de Loisirs de demander également un loyer.

Madame VAN DEN AVENNE rappelle que six Communes sont concernées par l'accueil des Centres de Loisirs et qu'il est prévu une indemnisation pour ces Communes en fonction du nombre de salles occupées et du temps d'occupation.

Elle ajoute que la Caisse d'Allocations Familiales reverse une participation à la Communauté de Communes.

Monsieur SAILLARD s'étonne du montant de 43 000€ par an.

Madame VAN DEN AVENNE précise que ce montant englobe les deux multi-accueils et que les locaux sont mis à disposition toute l'année.

Monsieur SAILLARD déclare que les Communes qui reçoivent les Accueils de Loisirs Sans Hébergement seraient en droit de demander un supplément, puisque que les sommes versées actuellement sont dérisoires.

Madame VAN DEN AVENNE rappelle les besoins de la population en ce qui concerne ce service et précise qu'il s'agit d'un véritable avantage pour les Communes où siègent les Centres de Loisirs.

Elle regrette également le montant élevé des loyers demandés pour les deux-multi-accueils, et s'interroge sur l'existence d'autres solutions.

Madame POURREAU demande s'il est prévu dans les conventions établies avec les Communes de mettre fin au bail de manière anticipée.

Madame CHEVALIER confirme.

Monsieur ROBERT s'interroge sur les motivations des Communes à demander un tel loyer.

Madame CHEVALIER rappelle que la demande initiale vient de la Commune de Marchais.

Madame VAN DEN AVENNE précise que la convention initiale était prévue pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010. La Commune de Marchais a souhaité revoir les modalités de cette convention et a demandé qu'un loyer soit versé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle ajoute que dans un souci d'équité, la Commune de Guignicourt a demandé la même chose.

Monsieur SERIN demande que soit communiqué à l'Assemblée, le taux d'utilisation de la structure par Commune et en nombre d'heures.

Madame VAN DEN AVENNE répond qu'elle ne connaît pas ce chiffre, mais qu'un bilan a été réalisé et que le taux d'occupation du multi-accueil s'élève à 70%.

Monsieur SAILLARD demande si les Communes Ardennaises où résident les enfants qui fréquentent le multi-accueil Trotti-Nous participent.

Madame VAN DEN AVENNE précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre, les enfants extérieurs à la Communauté de Communes paieront 10% supplémentaires.

Madame CHEVALIER ajoute que cette disposition a été approuvée à l'Assemblée Générale.

Monsieur PREVOT souhaiterait connaître les propositions en ce qui concerne les autres possibilités dont Monsieur MARTIN s'est fait écho.

Madame VAN DEN AVENNE précise qu'a été évoquée dans le cadre du projet de territoire, la possibilité pour la Communauté de Communes de devenir propriétaire de bâtiments.

Elle ajoute que cette démarche prendra du temps, et qu'une nouvelle convention doit intervenir avec les Communes de Guignicourt et de Marchais pour assurer la continuité du service.

Monsieur SAILLARD fait constater que cette dépense va représenter environ 130 000€ pour les trois années.

**Objet : Multi accueil de Guignicourt - Autorisation de signer la convention de mise à disposition des locaux**

Vu la compétence de la Communauté de communes de la Champagne picarde en matière de multi accueil,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2008, fixant le lieu d'implantation du service multi accueil à Guignicourt et approuvant la mise à disposition de la Communauté de communes par la commune de Guignicourt du local sis 20 rue Pierre Curtil à Guignicourt, pour une durée de 3 ans, à titre gratuit,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition des locaux,

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 8 mars 2011 fixant la valeur locative du local à 2 100 € par mois,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (3 contre et 3 abstentions), le Conseil Communautaire décide :

- > d'approuver la convention de mise à disposition de la Communauté de communes de la Champagne picarde du local sis 20 rue Pierre Curtil, à intervenir avec la commune de Guignicourt pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, le loyer étant fixé à 2 100 € par mois, et révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juin en fonction de la variation de l'indice INSEE de la construction,
- > d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention,
- > d'annuler la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2010, devenue sans objet.

**1-2 Multi-accueil collectif de Marchais : autorisation de signer la convention avec l'Association ADMR**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Elle précise qu'il s'agit d'un versement en une seule fois, et que l'éventuel excédent sera reversé l'année suivante.

**Objet : Multi accueil collectif de Marchais : autorisation de signer la convention avec l'Association ADMR**

Vu la compétence de la Communauté de communes de la Champagne picarde en matière de multi accueil collectif des jeunes enfants,

Vu la délibération n° 2008-06-12-3 du conseil communautaire du 12 juin 2007 fixant le lieu d'implantation du multi accueil sur la commune de Marchais,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2008-01-22-12 du 22 janvier 2008 autorisant la signature d'une convention avec l'ADMR de Liesse relative au financement du service multi accueil « l'Envol »,

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2010, et qu'il convient de procéder à sa reconduction expresse,

Considérant les besoins financiers de l'Association « l'Envol » pour 2011,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :

- > de reconduire la convention intervenue avec l'Association ADMR de Liesse jusqu'au 31 décembre 2013,

> de verser à l'Association ADMR de Liesse, une subvention de 51 504,00 € pour le fonctionnement du service multi accueils de Marchais « l'Envol », au titre de l'année 2011, étant précisé que le crédit nécessaire a été inscrit au budget primitif 2011,  
> d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante.

### **1-3 Multi-accueil collectif de Guignicourt - Autorisation de signer la convention avec l'Association Familles Rurales**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

#### **Objet : Multi accueil collectif de Guignicourt - Autorisation de signer la convention avec l'Association Familles Rurales**

Vu la compétence de la Communauté de communes de la Champagne picarde en matière de multi accueil collectif de jeunes enfants,

Vu la délibération n° 2008-06-26-11 du conseil communautaire du 26 juin 2008, fixant le lieu d'implantation du multi accueil sur la commune de Guignicourt,

Vu la délibération n° 2008-06-26-12 du conseil communautaire en date du 26 juin 2008 autorisant la signature d'une convention avec l'Association Familles Rurales de Guignicourt relative au financement du service multi accueil « Trotti'Nous »,

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2010 et qu'il convient de procéder à sa reconduction jusqu'au 31 décembre 2013,

Considérant les besoins financiers de l'Association « Trotti'Nous » pour 2011,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :

> de reconduire la convention intervenue avec l'Association Familles Rurales de Guignicourt jusqu'au 31 décembre 2013,

> de verser à l'Association Familles Rurales une subvention de 71 000,00 € pour le fonctionnement du service multi accueil de Guignicourt « Trotti'Nous » au titre de l'année 2011, étant précisé que le crédit nécessaire a été inscrit au budget primitif 2011,

> d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante.

#### **1.4 Avenant n°2011-1 à la convention d'objectifs et de financement RAM n°2008-831**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

#### **Objet : Avenant n° 2011-1 à la convention d'objectifs et de financement RAM n° 2008-831**

Vu la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service Relais Assistantes Maternelles intervenue entre la CAF et la Communauté de communes de la Champagne picarde le 27 novembre 2008,

Vu la lettre circulaire de la CAF n° 0200-2011 relative aux Relais Assistantes Maternelles,

Vu la proposition d'avenant n° 1 à la convention du 27 novembre 2008, modifiant l'article 5-2 de celle-ci, relatif au montant de la prestation du service CAF qui sera désormais calculé comme suit :

⇒ montant de la prestation de service = (prix de revient limité au plafond CNAF x 43%) x nombre d'équivalent temps plein de poste d'animateur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :  
> d'approuver cet avenant,  
> d'autoriser Madame la Présidente à signer celui-ci

### **1.5 Fixation du tarif « camp adolescents »**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Elle précise que cette action est destinée aux ados de 13 à 17 ans et qu'elle pourra concerner 24 personnes.

Elle rappelle qu'il est demandé aux enfants de 7 à 13 ans qui partent en camping, une participation de 75€ et que celle-ci englobe l'hébergement et le repas.

Monsieur LECOQ demande si tous les frais sont couverts avec cette participation.

Madame VAN DEN AVENNE précise que le reste à charge à la Communauté de Communes s'élève à 30% mais qu'un reversement de la Caisse d'Allocations Familiales est prévu à hauteur de 50% de celui-ci.

#### **Objet : Fixation du tarif « camp adolescents »**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2003 portant création du pôle d'animation communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :  
> de fixer à 76 € par enfant la participation des familles au « camp adolescents » organisé par la Communauté de communes de la Champagne picarde au lac de la Forêt d'Orient du 18 au 22 juillet 2011.

### **1.6 Demandes de subvention CAF : RAM - ALSH - Ados**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

#### **Objet : Demandes de subvention CAF : RAM - ALSH - Ados**

Considérant que la Communauté de communes de la Champagne picarde envisage de réaliser en 2011 les actions suivantes :

- ↳ acquisition de matériels pour l'organisation d'un « camp adolescents » (4 237,80 € HT),
- ↳ renouvellement du parc de jeux, jouets, matériels divers des accueils de loisirs (32 027,22 € HT),
- ↳ acquisition d'un véhicule et d'un ordinateur portable pour le Relais Assistantes Maternelles (15 049, 00 € HT),

Considérant que ces investissements sont susceptibles de bénéficier de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :  
> d'approuver les opérations ci-dessous et les plans de financement comme suit, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif :

↪ **organisation d'un « camp adolescents »**

**Coût 4 237,80 € HT**

→ Subvention CAF	:	1 618,90 €
→ Subvention CNAF	:	1 000,00 €
→ Participation CCCP	:	1 618,90 €

↪ **renouvellement du parc de jeux, jouets, matériels divers pour les accueils de loisirs**

**Coût 32 027,22 € HT**

→ Subvention CAF	:	12 810,89 €
→ Participation CCCP	:	19 216,33 €

↪ **acquisition d'un véhicule et d'un ordinateur portable pour le Relais Assistantes Maternelles**

**Coût 15 049,00 € HT**

→ Subvention CAF	:	6 000,00 €
→ Subvention Région	:	6 000,00 €
→ Participation CCCP	:	3 049,00 €

**1-7 Animations culturelles - Mise à disposition du parc du Château de Nizy le Comte**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Elle rappelle que les Ritournelles 2010 ont eu lieu à St-Erme.

**Objet : Animations culturelles - Mise à disposition du parc du Château de Nizy le Comte**

Par délibération en date du 24 février 2011, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente à signer les conventions à intervenir avec les communes mettant à disposition des locaux pour la mise en place d'animations culturelles.

L'édition 2011 des « Ritournelles » pourrait toutefois se dérouler dans le parc du Château de Nizy le Comte, mis pour la circonstance à disposition de la Communauté de communes de la Champagne picarde à titre gratuit par son propriétaire les 17, 18 et 19 septembre 2011,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :

> d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention à intervenir entre Monsieur PERLOT représentant le Château de Nizy le Comte et la Communauté de communes de la Champagne picarde pour la mise à disposition du parc du Château de Nizy le Comte dans le cadre de l'édition 2011 des « Ritournelles ».

**1-8 Animations culturelles - Mise à disposition de matériels entre Communautés de Communes**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Monsieur SAILLARD demande si le matériel peut être prêté aux Communes de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Madame CHEVALIER précise que ces prêts sont organisés dans le cadre d'animations culturelles entre plusieurs Communautés de Communes.

Elle ajoute que pour la mise en place d'une animation culturelle, dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de Communes, du matériel pourra être prêté aux Communes.

Monsieur SAILLARD demande ce qu'il faut entendre par matériel divers.

Madame CHEVALIER précise qu'il s'agit par exemple des praticables.

Madame VAN DEN AVENNE ajoute que des normes doivent être respectées, et que des conditions particulières doivent être remplies pour pouvoir prêter ce type matériel (assurances...).

**Objet : Animations culturelles - Mise à disposition de matériels entre Communautés de communes**

Dans le cadre de la mise en place de la politique culturelle du Pays du Grand Laonnois, les cinq Communautés de communes (Communauté de communes du Chemin des Dames, Communauté de communes des Vallons d'Anizy, Communauté de communes du Pays de la Serre, Communauté de communes du Laonnois et Communauté de communes de la Champagne picarde) sont appelées à s'associer en mutualisant leurs moyens.

Des prêts de matériel peuvent ainsi intervenir entre Communautés de communes (chapiteaux, véhicules, matériels divers).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :  
> d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions relatives à des prêts de matériels à titre gratuit entre Communautés de communes pour l'organisation d'animations culturelles, la Communauté de communes de la Champagne picarde pouvant être auteur du prêt ou bénéficiaire du prêt.

**1-9 Relais Services Publics de Guignicourt et de Saint-Erme - Demande de subventions**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Elle rappelle que dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), une subvention de 10 000€ par an et par Relais Service Public a été accordée par l'Etat pour la période 2009-2011.

Elle ajoute qu'il convient de procéder à une nouvelle demande de subvention FNADT pour la période 2012-2014.

**Objet : Relais Services Publics de Guignicourt et de Saint Erme - Demande de subventions**

Vu les arrêtés de labellisation des Relais Services Publics de Guignicourt et de Saint Erme du 29 mai 2008,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :  
> d'approuver le projet de fonctionnement et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Les Relais Services Publics ont principalement pour mission d'informer le public, de lui expliquer les principes des réglementations les plus couramment appliquées et les demandes qu'elles impliquent, de lui faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques, de préparer et d'organiser les rendez-vous (physiques ou téléphoniques ou par visio conférence) avec les techniciens ou spécialistes de chaque réseau, afin de rendre ces rencontres encore plus efficaces et mieux coordonnées avec les interventions des autres administrations pour organismes publics.

A cet effet, les Relais aident à la constitution des dossiers et à leur transmission conjointe aux divers organismes publics et accompagnent, si nécessaire, le public dans l'usage d'internet ou de la vidéo communication.

Les services rendus, naturellement commandés par les demandes des usagers, concernent principalement le champ des prestations sociales et celui de l'aide à l'emploi.

BUDGETS PREVISIONNELS	2012	2013	2014
Relais Services Publics de Guignicourt	42 849 € dont 10 000 € de FNADT*	44 080 € dont 10 000 € de FNADT*	45 228 € dont 10 000 € de FNADT*
Relais Services Publics de Saint Erme	35 830 € dont 10 000 € de FNADT*	36 550 € dont 10 000 € de FNADT*	37 750 € dont 10 000 € de FNADT*

\* FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

> d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire aux demandes d'aides financières de l'Etat et des différents partenaires.

#### **1-10 Mise en œuvre de la politique lecture publique sur le Pays du grand laonnois - Projet Pays du grand Laonnois - Résidence d'écrivain 2011**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Elle précise que la Communauté de Communes de la Champagne Picarde est partenaire de cette action et que la Résidence d'écrivains est prévue pour juin 2011.

Madame REMY demande si la Communauté de Communes du Laonnois participe à cette action.

Madame VAN DEN AVENNE répond que la Communauté de Communes du Laonnois s'est retirée des opérations relatives à la Lecture Publique : résidence d'écrivain, fête du Livre et bibliothèques.

#### **Objet : Mise en œuvre de la politique lecture publique sur le Pays du grand laonnois - Projet Pays du grand laonnois - Résidence d'écrivain 2011**

Un développement du territoire passe par une amélioration de l'attractivité et de la notoriété du Pays à travers une offre récréative et culturelle de bon niveau, notamment autour de la lecture publique : la résidence d'écrivain s'inscrit dans un but de développement de la lecture publique et des bibliothèques,

Il est donc proposé de reconduire cette action sur l'année 2011 comme suit :

RESIDENCE D'ECRIVAIN 2011	
COUT	18 900,00 €
Région culture	4 500,00 €
DRAC	4 400,00 €
CC Champagne picarde	2 500,00 €
CC Chemin des Dames	2 500,00 €
CC Pays de la Serre	2 500,00 €
CC des Vallons d'Anizy	2 500,00 €
	18 900,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :

- > d'approuver la mise en œuvre de la résidence d'écrivain sur le Pays du grand laonnois pour 2011,
- > d'autoriser le versement de la participation de la Communauté de communes de la Champagne picarde,
- > d'autoriser la Communauté de communes des Vallons d'Anizy à solliciter les subventions de la Région, de la DRAC,
- > d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération.

#### **1-11 Mise en œuvre de la politique lecture publique sur le Pays du grand Laonnois - Projet Pays du grand Laonnois - Fête du livre 2011**

Madame VAN DEN AVENNE présente la proposition de l'Exécutif.

Elle précise que la Fête du Livre aura lieu le 25 septembre 2011.

Monsieur LECOQ demande s'il existe un droit de regard sur les comptes de cette journée.

Madame VAN DEN AVENNE confirme et précise qu'une Commission Culture s'est réunie avec la Région et les quatre Communautés de Communes partenaires et que l'Association a présenté les comptes (budget primitif et résultats).

#### **Objet : Mise en œuvre de la politique lecture publique sur le Pays du grand laonnois 2010 - Projet Pays du grand laonnois - Fête du livre 2011**

Un développement du territoire passe par une amélioration de l'attractivité et de la notoriété à travers une offre récréative et culturelle de bon niveau, notamment autour de la lecture publique : l'organisation d'actions littéraires majeures représentatives de notre territoire, et reconnues nationalement tout au long de l'année telle que la fête du livre permet d'offrir à la population un événement à fort retentissement.

Il est donc proposé de reconduire cette action sur l'année 2011 comme suit : la fête du livre sera portée financièrement par la Communauté de communes des Vallons d'Anizy.

L'organisation matérielle sera déléguée par convention à l'association des Amis de la fête du livre de Merlieux.

Une convention tripartite (CCVA, commune de Merlieux, association) a été signée en 2010 afin de déterminer le rôle de chacun.

<b>BUDGET PREVISIONNEL MANIFESTATION 2011</b>	
Journée du dimanche	40 500,00 €
Semaine jeunesse	19 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>

<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	
Conseil régional	14 000,00 €
Conseil général	20 000,00 €
DRAC (CEL)	3 000,00 €
Exposants	3 000,00 €
Ecoles	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 000,00 €</b>

<b>RESTE A REPARTIR ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	
	<b>18 000,00 €</b>
<u>Propositions</u>	
CCVA	7 000,00 €
CCCP	4 500,00 €
CCCD	2 000,00 €
CCPS	4 500,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :

- > d'approuver la mise en œuvre de la Fête du livre pour 2011,
- > d'autoriser le versement de la participation de la Communauté de communes de la Champagne picarde,
- > d'autoriser la Communauté de communes des Vallons d'Anizy à solliciter les subventions de la Région, de la DRAC et du Département,
- > d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération.

## 2. ECONOMIE

### 2-1 Versement d'une subvention à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Il rappelle la participation annuelle de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde à la MEF et ajoute que cet organisme reçoit environ 500 jeunes du territoire par an.

Monsieur LIEGEY demande des informations complémentaires sur les actions en destination des jeunes.

Monsieur MARTIN précise que des formations sont dispensées aux jeunes afin de les mettre en situation pour retrouver du travail.

Madame CHEVALIER ajoute que des ateliers sont mis en place (recrutement, lettre de motivation, CV) et que des contacts avec des entreprises peuvent être établis.

Elle rappelle l'importance de cette Maison pour les jeunes et précise que la MEF prend en charge, depuis peu les adultes.

Elle ajoute que cet organisme est partenaire de Pôle Emploi.

Monsieur SAILLARD demande quels sont les financeurs.

Monsieur MARTIN précise que l'Etat et les cinq Communautés de Communes du Pays du Grand Laonnois subventionnent cet organisme.

Monsieur LIEGEY constate que les jeunes qui trouvent un emploi après être passés par la MEF sont peu nombreux.

Monsieur MARTIN rappelle le contexte difficile du marché de l'emploi.

**Objet : Versement d'une subvention à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)**

Par délibération en date du 18 septembre 2007, le conseil communautaire a décidé de verser à la Maison de l'Emploi et de la Formation une participation de 1,50 € par habitant.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Communautaire décide :

- > de procéder au versement de la subvention 2011 (soit 1,50 € x 20 787 = 31 180,50 €), étant précisé que le crédit nécessaire a été inscrit au budget primitif 2011, compte 6574,
- > d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Maison de l'Emploi et de la Formation.

**2-2 Bâtiments artisanaux : résiliation de baux**

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Il rappelle que Monsieur CHAIBI avait un dépôt alimentaire et Monsieur BIZET avait comme activité la vente de plantes.

Monsieur GENTILHOMME constate que ces loyers ont été prévus au budget primitif de la Communauté de Communes et s'interroge sur le montant perdu au budget. Il s'inquiète sur le devenir du Budget Economie.

Madame CHEVALIER espère que ces bâtiments seront prochainement loués.

**Objet : Bâtiments artisanaux : résiliation de baux**

Vu le bail intervenu avec Monsieur CHAIBI, représentant la SARL « DISCOUNT MARKET », relatif aux cellules n° 1 et 2 du bâtiment artisanal de Sissonne, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2010,  
Vu le bail intervenu avec Monsieur BIZET, représentant la Société « CYCLAM' AISNE », relatif à la cellule n° 4 du bâtiment artisanal de Sissonne, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2010,  
Vu les demandes de résiliation de bail, de Monsieur CHAIBI (lettre du 13 avril 2010) et Monsieur BIZET (lettre du 6 avril 2010), pour cause de difficultés financières,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :  
> d'accepter ces deux demandes de résiliation de bail, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.

### 3. ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

#### 2-3 Mutations de crédits - Restructuration des locaux de la Maison de la Champagne Picarde

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

Monsieur MARTIN expose que l'estimation faite par l'Architecte en charge de la restructuration des locaux de la Maison de la Champagne Picarde est supérieure à celle initialement réalisée par la Communauté de Communes dans le budget primitif (140 000€).

Il précise qu'il s'agit de prévisions et que les marchés ne sont pas encore lancés.

Madame REMY demande si les coûts ne peuvent pas être revus, l'augmentation étant de plus de 50% par rapport au montant initial.

Monsieur MARTIN reconnaît que l'opération a été sous évaluée.

Madame CHEVALIER ajoute que d'autres travaux se sont ajoutés à ceux prévus à l'origine (escalier de secours ...).

Madame POURREAU s'interroge sur les possibilités de demander au maître d'œuvre de revoir son estimation.

Madame CHEVALIER rappelle que le marché de travaux ne peut pas être lancé, tant que les crédits ne sont pas inscrits au budget.

Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'une dépense augmentant le budget primitif voté, mais d'une mutation de crédit par prélèvement sur la somme affectée aux réserves foncières.

Monsieur MARTIN précise que le Conseil Communautaire aura à décider ultérieurement de la réalisation ou non des travaux, au vu des résultats de la consultation.

Il ajoute qu'il serait dommage de ne pas arriver jusque là en refusant cette mutation de crédits.

**Objet : Mutations de crédits - Restructuration des locaux de la Maison de la Champagne pi-carde**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide d'approuver la mutation de crédits suivante :

**BUDGET GENERAL**

**Section d'investissement**

Opération 030 « Restructuration des locaux communautaires »

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Compte 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » ..... + 80 000,00 €

Par prélèvement

Opération 019 « Réserves foncières »

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Compte 2111 « terrains nus » .....- 80 000,00 €

**2-4 Création de postes contrats aidés CUI**

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif

Monsieur MARTIN précise qu'il s'agit de doubler le nombre d'agents au secrétariat du SPANC (2 agents à 20h), de renforcer l'Equipe Verte (1 agent) et le SPANC (1 agent chargé d'aider le contrôleur).

Il rappelle que ces contrats sont subventionnés à hauteur de 70% par l'Etat.

Monsieur GENTILHOMME demande si le recrutement des agents sous contrats aidés fera l'objet de créations de poste.

Monsieur MARTIN précise qu'actuellement, il n'est prévu aucune création de poste, mais qu'il sera possible pour l'Assemblée Communautaire de les créer, selon les besoins des services. Il rappelle qu'aucune création de poste n'est envisagée au budget primitif de 2011.

Monsieur GENTILHOMME fait remarquer qu'il s'agit pour ces personnes de trouver un emploi durable, et de mettre fin à leur situation précaire.

Monsieur MARTIN rappelle que le choix de recruter revient à l'ensemble des élus communautaires, et que les opinions divergent sur cette question.

Madame CHEVALIER rappelle que ces contrats, d'une durée de 6 mois, permettent d'évaluer les capacités de la personne et ses connaissances avant de la recruter.

Elle ajoute que ce type de contrat est financièrement avantageux, mais que peu de Communes peuvent embaucher l'agent à la fin du contrat.

Monsieur MARTIN fait observer que depuis le début du mandat, seuls trois agents sous contrats aidés ont été embauchés, et ce, afin de pourvoir des postes vacants.

Monsieur GENTILHOMME souligne les difficultés du Service Picardie en Ligne.

Monsieur MARTIN précise que le contrat de l'agent recruté pour remplacer l'animateur Picardie en Ligne, arrive à son terme, mais que ce dernier est encore en arrêt maladie

Madame VAN DEN AVENNE reconnaît les difficultés actuelles du Service et précise qu'un nouveau contrat va être établi avec l'agent en charge du remplacement, dans le cadre d'une convention avec le Centre de Gestion pour une durée de deux mois.

Elle fait observer qu'en septembre, à la fin du contrat de cet agent, une décision devra être prise.

Madame POURREAU demande quelles seront les tâches des secrétaires du SPANC.

Monsieur MARTIN répond qu'elles seront principalement chargées d'établir les factures et les rapports des visites.

Il ajoute que des retards ont été pris dans l'établissement des factures, et rappelle que depuis janvier 2010, un diagnostic assainissement doit être fait pour toutes les maisons en vente.

Monsieur SAILLARD demande quel est le prix du service.

Monsieur MARTIN répond qu'un contrôle coûte 100€ (40€ à la charge réelle du particulier, déduction faite de la subvention de 60€ de l'Agence de l'Eau).

#### **Objet : Création de postes contrats aidés CUI**

Considérant qu'il convient de faciliter l'insertion professionnelle sur des emplois visant à répondre à des besoins non satisfaits,

Considérant l'incitation des Pouvoirs publics à recruter des agents sous contrats aidés,

Considérant les besoins de la Communauté de communes de la Champagne picarde,

Considérant les aides et exonérations dont la collectivité peut bénéficier,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :

> d'autoriser le recrutement de quatre agents sous contrat aidé,

> d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire aux recrutements

#### **2-5 Création d'un poste d'attaché**

Monsieur MARTIN présente la proposition de l'Exécutif.

#### **Objet : création d'un poste d'attaché**

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 26 janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il convient d'assurer l'encadrement des services à la population,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire décide :

- > de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011,
- > de définir les principales fonctions de la manière suivante :
  - ↳ encadrement des services à la population
    - Multi accueils
    - Accueils de Loisirs Sans Hébergement
    - Relais Assistantes Maternelles
    - Relais Services Publics
    - Nouvelles Technologies Informatiques de Communication
    - Culture et communication
    - Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- > de définir la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- > de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- > d'autoriser Madame la Présidente à signer l'arrêté de nomination.

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A MADAME LA PRESIDENTE ET AU BUREAU

En application de l'article 21-2223 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente rend compte des décisions prises au cours de la période du 19 avril à ce jour, en application de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire, ainsi qu'au Bureau.

### INFORMATIONS

#### Acquisition d'immeuble

Monsieur MARTIN informe les délégués qu'il a été visité le château de Coucy les Eppes, mis en vente.

Un premier contact a ainsi eu lieu avec le propriétaire, mais bien évidemment, il n'en résulte aucun engagement au titre de la Communauté de Communes.

#### Chantiers d'insertion

Monsieur MARTIN informe les délégués, qu'il a pris contact avec la Communauté de Communes de Rozoy sur Serre, qui a mis en place des chantiers d'insertion, afin de recueillir des informations sur les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il précise qu'un chantier d'insertion représenterait environ 150 000€ dont environ un tiers resterait à charge de la Communauté de Communes.

Il propose de présenter aux élus qui le souhaitent les réalisations effectuées dans le cadre de ces chantiers (rénovation de petits patrimoines).

#### Commission Finances

Monsieur MARTIN informe le Conseil qu'une Commission Finances sera réunie en juin.

Madame RODRIGUES-GARCIA, de l'Agence d'urbanisme de REIMS, présente le document de synthèse suivant, récapitulant les différentes étapes de la réflexion et présentant les propositions d'actions résultant de la réunion du Comité de Pilotage du 31 janvier 2011.



Madame CHEVALIER précise que le document de synthèse relatif aux priorités d'actions va être distribué afin que les membres du Conseil étudient celles-ci et qu'un vote puisse intervenir lors du prochain Conseil Communautaire.

Monsieur GENTILHOMME conteste l'ordre des priorités d'actions et regrette que le développement économique ne soit pas la priorité n°1 du projet de territoire.

Madame RODRIGUES-GARCIA précise qu'au départ, l'orientation principale était axée sur la création de bâtiments, mais que très vite, le maintien des services et commerces de proximité dans les villages et les bourgs centres s'est fait ressentir.

L'Agence d'urbanisme s'est donc orientée vers la mise en place d'une ORAC plutôt que la création de zones d'activités.

Madame RODRIGUES-GARCIA explique qu'il ne s'agit que de propositions. Rien n'est figé, et cette réunion du Conseil Communautaire doit permettre de discuter des priorités d'actions.

Monsieur GENTILHOMME regrette que le domaine économique ait été oublié dans les ateliers thématiques, et que certains partenaires n'aient pas participé.

Madame RODRIGUES-GARCIA rappelle que la Chambre de Commerce était présente lors de l'atelier thématique.

Elle précise que l'ORAC consiste en un partenariat Etat, Région, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers et Territoire, et qu'il existe des aides individuelles et des aides collectives :

- Aides individuelles : un animateur aide les entreprises à monter les dossiers de demandes de subventions. Le dossier passe en comité de pilotage, et les différents partenaires (Etat/Région) décident de l'octroi de la subvention.
- Aides collectives : par exemple, le Pays d'Epernay aide à mettre en place des signalétiques d'information des marchés dans chaque commune et le Pays Rémois aide à la réalisation d'un diagnostic énergétique pour les commerçants qui le souhaitent.

Chaque collectivité est libre de choisir son orientation, dans un cadre fixé par l'Etat.

Elle fait observer qu'une consultation de l'Etat, de la Région et des chambres consulaires devra être mise en place, puisque ces instances peuvent également participer financièrement, ou mettre à la disposition de la collectivité des moyens humains, en fonction des négociations et des besoins.

Madame CHEVALIER rappelle que lors des ateliers thématiques avait aussi été soulevé le problème de l'accessibilité des commerces et de leur mise aux normes.

Madame RODRIGUES-GARCIA informe que sur le Pays Rémois, il existe une action collective relative à la mise aux normes et à l'amélioration des points de vente, l'objectif n'étant pas uniquement de permettre aux commerçants de se mettre aux normes mais d'améliorer l'accès aux commerces afin de donner l'envie d'y accéder.

Elle précise que les priorités du Pays Rémois sont principalement orientées sur le développement de l'accessibilité aux commerces.

Madame RODRIGUES-GARCIA fait observer qu'une étude pré-opérationnelle devra être réalisée pour évaluer le potentiel (nombre d'entreprises, quels types d'entreprises) et qu'il faudra ensuite négocier avec l'Etat l'enveloppe qui sera utilisée.

Elle explique qu'il s'agit de s'adapter aux besoins réels du territoire de la Champagne Picarde.

Monsieur MESSIEUX demande quelles sont les subventions qui pourraient être accordées pour le projet de construction d'une maison médiale.

Madame CHEVALIER précise que l'Etat et la Région peuvent intervenir.

Madame RODRIGUES-GARCIA rappelle que l'ORAC concerne les commerces et les services. Le médical et le paramédical ne sont pas pris en compte.

Monsieur DUCAT s'étonne que les services à la personne ne soient pas pris en compte dans les priorités d'actions présentées, alors que cette volonté est ressortie lors des ateliers thématiques.

Madame RODRIGUES-GARCIA précise que l'idée de service à la personne était principalement axée sur le commerce et le service. Entre les premières réunions et la définition des priorités d'actions, le médical et le paramédical ne sont pas réapparus.

Monsieur DUCAT rappelle qu'il s'agit pourtant d'un besoin et d'une priorité pour les villages.

Madame RODRIGUES-GARCIA précise qu'un travail de toilettage des statuts sera nécessaire.

Il faudra s'interroger sur la pertinence des compétences et déterminer s'il faut toutes les conserver ou si certaines doivent être redéfinies.

Elle rappelle également que si des compétences sont mises en place, il faudra mettre en face les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Il conviendra donc d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

Monsieur SAILLARD attire l'attention sur la nécessité de définir les compétences de manière très précise.

Monsieur MARIVAL demande quelle est la date retenue pour le vote des priorités d'actions, et quel est le temps laissé pour la réflexion.

Madame CHEVALIER répond que les commentaires et remarques pourront être transmises à la Communauté de Communes, par mail, fax ou téléphone, jusqu'au 20 juin 2011.

Madame RODRIGUES-GARCIA rappelle que la réflexion devra aussi porter sur l'ordre de priorité des actions.

(Les documents relatifs au projet de territoire sont distribués).

Monsieur MARTIN précise que dans le cadre de la simplification administrative, le décret du 8 juillet 2010 prévoit que :

- Les délibérations des conseils municipaux doivent être inscrites sur un registre coté et paraphé, et qu'un papier de norme ISO 9706 doit être utilisé.
- Les délibérations et arrêtés doivent figurer dans un registre provisoire avant d'être reliés définitivement.
- Les registres des Communes de plus de 1 000 habitants, doivent être reliés tous les ans. Pour les Communes de moins de 1 000 habitants, une reliure définitive tous les 3, 4 ou 5 ans est possible selon le nombre de documents à relier.

Il déclare que la Communauté de Communes est prête à favoriser une commande groupée pour l'acquisition du matériel par les communes.

Il ajoute qu'une commande groupée en ce qui concerne l'acquisition de sel de déneigement pour l'hiver prochain pourrait également être envisagée.

Démission de la Vice-présidente en charge des Services à la Population, de la Culture et de la Communication - Madame Catherine VAN DEN AVENNE

Madame VAN DEN AVENNE annonce à l'Assemblée Communautaire sa démission, pour des raisons familiales, de sa fonction de conseillère municipale de la Commune d'Ebouleau, ce qui met fin à son mandat de délégué de la Commune d'Ebouleau au sein de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Elle remercie pour leur collaboration les membres de la Commission, les membres de l'Exécutif, l'ensemble des élus communautaires, et du personnel, et plus particulièrement Madame LOMBARDI et Monsieur ALBRI.

Madame CHEVALIER regrette ainsi que tous les élus, ce départ imprévu, elle remercie Madame VAN DEN AVENNE pour son investissement et son travail, et précise qu'elle était un véritable pilier au sein de l'Exécutif et de la Communauté de Communes.

Madame CHEVALIER lève la séance.

La Présidente

Chantal CHEVALIER